Société L'OREAL France

OAP504 30. rue d'Alsace

92300 LEVALLOIS-PERRET

FRANCE

N° TVA FR84919434894

comptabiliteclients.france@loreal.com Comptabilité clients

Mail service clients lbd.serviceclients@loreal.com

Tél service clients 01 83 77 23 01

54 RUE DE LA CHAUSSEE D ANTIN



FACTURE 3300618509 DATE DE FACTURE 27.05.2025

N° commande client	15220573	Incoterm CIP - LIMEIL BREVANNES
Date de commande	26.05.2025	Délai de paiement 60 jours date de facture
N° commande L'Oré	al 103222085	Mode de paiement LCR
N° de livraison	502681208	Document de référence
Devise	EUR	N° compte chez le client

COMMANDÉ PAR: 10225766

SAS SRA CARRE OPERA SRA CARRE OPERA 54 RUE DE LA CHAUSSEE D ANTIN

75009 PARIS FRANCE

SAS SRA CARRE OPERA SRA CARRE OPERA

54 RUE DE LA CHAUSSEE D ANTIN

10225766

75009 PARIS FRANCE

CLIENT LÉGAL :

FACTURÉ À :

75009 PARIS

FRANCE

SAS SRA CARRE OPERA

SRA CARRE OPERA

10225766

EXPÉDIÉ À :

SAS SRA CARRE OPERA LIVR SRA CARRE OPERA CHEZ HORIZON P

PARC DES ENTREPRENEURS 3 7 RUE DES FRERES THONET

94450 LIMEIL BREVANNES

FRANCE

EXPÉDIÉ PAR :

AFM FR - CROISSY L'Oréal France ZI Paris-Est 9 rue Pelloutier 77183 CROISSY-BEAUBOURG **FRANCE**

N° TVA FR80922169743

N° ligne	Code EAN	Code article	Désignation		Quantité facturée	Type unité	Prix catalogue			Rem Comme		_	nises ionnelle	Total Prix Net	Total Montant Net HT	Taux de TVA
										%	NET	%	NET			
			MARQUE : La Roche Posay													
10	3337875905510	MB649200	LIPIKAR ECORECHARGE GEL LAV 400ML		48	Pce	6,95			19,00	1,32	8,00	0,45	5,18	248,64	20,00%
20	3337875905497	MB649000	LIPIKAR ECORECHARGE SURGRAS 400ML	·	48	Pce	11,20			19,00	2,13	8,00	0,73	8,35	400,80	20,00%
30	3337875706841	MB244601	ANTH FLUIDE INVISIBLE SPF30 50ML		96	Pce	15,20			19,00	2,89	22,00	2,71	9,60	921,60	20,00%
40	3337875797580	MB458901	ANTH UVMUNE FLUIDE AP SPF50+ F50ML		480	Pce	15,20			19,00	2,89	22,00	2,71	9,60	4 608,00	20,00%
50	3337875761123	MB360002	ANTH LAIT HYDRATANT SPF50+ 250ML		72	Pce	19,30			19,00	3,67	22,00	3,44	12,19	877,68	20,00%
60	3337875917407	MB666100	ANTH UVM ANTIPIGM FL 50ml FR		600	Pce	18,10			19,00	3,44	22,00	3,23	11,44	6 864,00	20,00%
70	3337875917810	MB667400	ANTH UV AIR 50+ 40ml FR IT		120	Pce	17,15			19,00	3,26	22,00	3,06	10,84	1 300,80	20,00%
80	3337875548519	M9163322	CICAPLAST GEL LAVANT B5 F200ML		48	Pce	10,10			19,00	1,92	12,00	0,98	7,20	345,60	20,00%



FACTURE 3300618509 DATE DE FACTURE 27.05.2025

N° ligne	Code EAN	Code article	Désignation		Quantité facturée	Type unité	Prix catalogue			Rem Comme		_	nises ionnelle	Total Prix Net	Total Montant Net HT	Taux de TVA
ligile				Aiticle	iaciuiee	unite	catalogue			%	NET	%	NET	_	NetHI	
90	3337875816847	MB498100	CICAPLAST BAUME B5+ 100ML		792	Pce	12,90			19,00	2,45	12,00	1,25	9,20	7 286,40	20,00%
100	3337875816779	MB497200	CICAPLAST BAUME B5+ 15ML		120	Pce	4,80			19,00	0,91	12,00	0,47	3,42	410,40	20,00%
110	3337875766326	MB370301	CICAPLAST MAINS T100ML		120	Pce	9,10			19,00	1,73	12,00	0,88	6,49	778,80	20,00%
121	3337875586269	MB058022	CICAPLAST GEL B5 T40ML		162	Pce	8,00			19,00	1,52	12,00	0,78	5,70	923,40	20,00%
131	3337875876940	MB590701	CICAPLAST BAUME SPF50 40ML		270	Pce	12,25			19,00	2,33	12,00	1,19	8,73	2 357,10	20,00%
140	3337875735742	MB287501	CICAPLAST SPRAY B5 100ML		48	Pce	10,40			19,00	1,98	12,00	1,01	7,41	355,68	20,00%
150	3337875863377	MB579100	LRP EFF DUO+M CR T40ML FR EN		288	Pce	13,40			19,00	2,55	8,00	0,87	9,99	2 877,12	20,00%
170	3337875909280	MB655200	EFFA DUO+M UNIF MEDIUM T40ML		24	Pce	14,65			19,00	2,78	8,00	0,95	10,92	262,08	20,00%
180	3337875722827	MB276703	EFFACLAR SERUM 30ML		108	Pce	25,50			19,00	4,85	8,00	1,65	19,00	2 052,00	20,00%
190	3337875613668	MB125501	HYALU B5 YEUX 15ML		36	Pce	20,55			19,00	3,90			16,65	599,40	20,00%
200	3337875731409	MB288400	HYDRAPHASE HA RICHE		81	Pce	16,55			19,00	3,14			13,41	1 086,21	20,00%
211	3337875735766	MB287804	LIPIKAR ECORECHARGE SYNDET AP+ 400M		24	Pce	11,80			19,00	2,24	8,00	0,76	8,79	210,96	20,00%
220	3337875537315	VFR11910	LRP LIPIKAR SYNDET 400ML MATER2		24	Pce	13,10			19,00	2,49	8,00	0,85	9,76	234,24	20,00%
231	3337875694469	MB230204	RETINOL B3 SERUM 30ML		36	Pce	29,85			19,00	5,67			24,18	870,48	20,00%
240	3337875800853	MB464600	LRP TOLERIANE DERMALLERGO NUIT 40ML		24	Pce	18,80			19,00	3,57	6,00	0,91	14,31	343,44	20,00%
251	3337875807043	MB475401	TOL ROSALIAC AR F 40ML GB FR POR SP		48	Pce	17,35			19,00	3,30	6,00	0,84	13,21	634,08	20,00%
260	3337875588676	MB064400	LRP TOL SENS FLUIDE T40ML		36	Pce	13,40			19,00	2,55	6,00	0,65	10,20	367,20	20,00%



FACTURE 3300618509 DATE DE FACTURE 27.05.2025

N° ligne	Code EAN	Code article	Désignation	Quantité facturée	Type unité	Prix catalogue			Rem Comme			nises ionnelle	Total Prix Net	Total Montant Net HT	Taux de TVA
									%	NET	%	NET			
270	3337875588348	MB062201	LRP TOL SENS RICHE T40ML	36	Pce	13,40			19,00	2,55	6,00	0,65	10,20	367,20	20,00%
			Sous-total La Roche Posay											37 583,31	

Escompte: NEANT

RPPA: 0,7% pour paiement sous 8 jours par LCR ou prélèvement SEPA

Site Pro:

https://fr.lorealdermatologicalbeautypartnershop.com/fr/home/

Option pour le paiement de la taxe d'après les débits

Défaut de paiement à la date d'échéance : application de plein droit:

-de pénalités calculées sur une base minimale de 2% du montant TTC de la présente facture avec au minimum trois fois le taux d'intérêtlégal en vigueur à la date d'échéance portée sur la facture et

-d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros

Total Montant Net HT			37 583,31
TVA	20.00 %	37 583,31	7 516,66
Total TTC		EUR	45 099,97

INFORMATION DE PAIEMENT Selon vos conditions de paiement					
Date d'échéance	Au 26.07.2025	45 099,97			

Pour vos paiements par virement bancaire, veuillez utiliser le compte bancaire suivant : FR76 3000 4008 1800 0211 5976 727 / BIC : BNPAFRPPXXX

EXTRAIT DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2025 - L'OREAL BEAUTE DERMATOLOGIQUE FRANCE

Le présent document constitue un extrait des Conditions Générales de Vente 2025 – L'OREAL BEAUTE DERMATOLOGIQUE FRANCE, d'ores-et-déjà adressées dans leur intégralité au Client et également consultables sur le site extranet de notre Société (fr.lorealdermatologicalbeautypartnershop.com).

sultables sur le site extranet de notre Société (fr.lorealdermatologicalbeautypartnershop.com).

I — Modalités et champ d'application des Conditions Générales de vente

Notre Société L'Oréal France (ci-après la « Société »), agissant pour sa division L'Oréal Beauté Dermatologique, distribue les produits des marques suivantes (ci-après les « Marques »): La Roche-Posay, Vichy Laboratoires, Skinceuticals et CeraVe (ci-après dénommés les « Produits »). Les Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont composées des conditions tarifaires incluant le tarif, le document « Conditions Commerciales 2025 » et les présentes conditions. Les CGV font partie intégrante du Contrat de Distributeur Agréé (ci-après le « Contrat ») que le distributeur agréé (ci-après le « Client ») a signé avec notre Société pour la revente des Produits de chacune des Marques et ne peuvent en être détachées. Elles ne sont applicables qu'aux seuls Clients livrés et acturés en France continentale, Corse et Monaco. Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux CGV qui constituent le socle unique de la négociation commerciale et régiront seules les ventes de notre Société, à l'exclusion expresse de tout autre document émanant, notamment, du Client. Toute autre condition, sous réserve qu'elle ne soit pas contraire aux présentes, et qu'elle comporte une contrepartie réelle pour notre Société, ne sera valable que si elle a été acceptée préalablement, et par écrit, par notre Société, Le Client prendra sous sa responsabilité toutes mesures de nature à assurer le respect des obligations découlant des présentes CGV. Notre Société se réserve la faculté, en cas de manquement à l'une des obligations souscrites et après simple constatation de celui-ci, de procéder immédiatement à la reprise des Produits.

Modification des conditions générales de vente

à la reprise des Produits.

Modification des conditions générales de vente

Les CGV annulent et remplacent toutes les éditions précédentes et ont été établies conformément à la
réglementation en vigueur à leur date de prise d'effet. Notre Société se réserve le droit d'apporter à
tout moment des modifications aux CGV, en ce compris le tarif, notamment pour tenir compte de changements dans la réglementation, sous réserve alors d'en informer préalablement le Client conformément
aux usages de la profession (soit 8 semaines avant la date d'entrée en vigueur).

Confidentialité

Les présentes CGV et plus largement toutes informations ou tous documents échangés avec le Client ont
un caractère strictement confidentiel, tant pendant la durée de la relation commerciale que cinq (5) ans
après sa fin.

un caractere strictement conindentiel, cain periodit la discussion de la discussion de la prica policable et clause attributive de compétence. Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige commercial, administratif ou logistique doit être notifié par écrit dans les meilleurs délais. A défaut de réclamation sous un délai de douze (12) mois suivant la date figurant sur les factures et les avoirs, le Client sera réputé avoir approuvé, notamment, les documents comptables que nous lui avons adressés et en conséquence, le Client renonce de convention expresse à tout recours au titre de tout litige qui s'élèveraient entre la Parties à l'occasion de leurs rapports commerciaux. Pour toure contestation nes de L'Application des Presentes CGV qui N'AURAIT PU EFRE RESOLUE A L'AMABLE, LES PARTIES ATTRIBUENT COMPETENCE EXCLUSE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, QUELS QUE SOLENT LE LIEU DE LIVRAISON, LE MODE DE PAIEMENT ACCEPTE ET CE MEME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

II - Conditions tarifaires et de paiement

Tarif

Les prix des Produits pour chacune des Marques sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la commande, pour toute commande livrée dans les délais usuels. Ils s'entendent nets hors taxes. Ils sont fixés en fonction des conditions économiques actuelles et pourront être modifiés à tout moment en cas de fluctuation de ces conditions.

Tout Client qui passe commande après l'envoi d'une notification relative à l'entrée en vigueur d'un nouveau Tarif, pour livraison à compter de sa prise d'effet, est réputé avoir accepté ce nouveau Tarif nonobstant toute condition contraire figurant notamment dans la commande.

Réductions de prix

Le Client pourra bénéficier d'un certain nombre de réductions de prix (remises ou ristournes de fin d'année) dans les conditions définies notamment dans les « Conditions Commerciales 2025 ». Aucune réduction de prix ne constitue un droit acquis pour le Client et ce nonobstant les réductions de prix antérieurement accordées. Après vérification par notre Société de la réalisation de la contrepartie convenue, la réduction de prix sera acquise au Client sous les conditions cumulatives expresses (i) du paiement à l'échéance des factures dues et (ii) du respect par le Client des obligations lui incombant au titre du Contrat. Les ristournes de fin d'année seront misses en paiement au debut de l'année suivante et seront réglées au Client nets de taxe, par virement, selon le principe de réciprocité des délais de paiement.

Conditions de règlement

Daiement.

Conditions de règlement

Les règlements sont effectués à quarante-cinq (45) jours nets date d'émission de facture.

2025 Pour les paiements effectués à quarante-cinq (45) jours nets date d'émission de facture.

2025 Pour les paiements effectués par prélèvement ou LCR sous huit (8) jours, une remise sur facture de 0,7%, calculée sur le montant total HT de la commande, sera appliquée par la Société.

Détérioration du crédit-client: En cas de diminution de la couverture crédit du Client décidée par l'assureur de notre Société, potre Société se réserve la possibilité d'exiger que le délai de paiement des factures soit ramené à trente (30) jours ou au comptant. Tout Client dont l'encours viendrait à excéder celui garanti par ut tiers assureur indépendant et sélectionné par notre Société vera fournir une garantie bancaire et/ou verser un acompte à la date de passation de la commande et le solde à la date de livraison, et ce jusqu'à ce que l'encours du Client soit de nouveau garanti par le tiera ssureur indépendant sélectionné par notre Société. En tout état de cause, pour chaque situation, les modalités seront à définir avec notre Société. Dans l'hypothèse où le Client refuserait lesdites modifications des conditions de règlement, ses commandes ne pourront pas être validées par notre Société. Pour tout nouveau Client, notre Société se réserve la possibilité d'exiger une caution bancaire auprès d'un établissement bancaire notoirement solvable.

Les factures de notre Société sont établies en euros et sont émises Toutes Taxes Comprises (TTC) tout comme les avoirs liés à un refus de livraison, manquants ou erreurs de prix (hors arrondis). Tout autre avoir sera émis Hors Taxes (HT). Les factures sont payables à la Comptabilité L'oréal France à LEVALLOIS-PERRET (92308), quel que soit le mode de paiement. Dans un soucis de faialité et de garantie de paiement à l'échéance convenue, notre Société privilégie les moyens de paiements suivants : Lettre de Change Relevé (L.C.R.) et Virement. 20251 lest précisé que la L.

de Change Relevé (L.C.R.) et Virement. 2025II est précisé que la L.C.R. sera systématiquement proposée par notre Société au Client pour le palement de ses factures; lesdites L.C.R. ne faisant, en aucun cas, novation au lieu de palement indiqué ci-dessus.

Le règlement est réputé réalisé à la date à laquelle les fonds sont mis à la disposition de notre Société. Les délais de règlement de notre Société, qui tiennent compte du délai de route, se calculent entre la date d'émission de la facture et la date de mise à disposition des fonds. Les intérêts de retard éventuels seront donc calculés depuis la date d'échânce du délai de palement jusqu'à la date de mise à disposition des fonds si celle-ci est postérieure.

Les fonds sont réputés être mis à disposition dans les délais énoncées dans la version intégrale des CGV. Conformément à l'article L. 511-15 du Code de commerce, les traites envoyées à l'acceptation devront être retournées acceptées, dans un délai de vingt (20) jours à partir de la date de facture ou de relevé. Passé ce délai, le défaut d'acceptation entraînerait de plein droit, sans mise en demeure préalable, la déchéance du terme.

Incidents de palement : Toute échéance non respectée dans les délais prévus à l'émission de la facture entraînera la possibilité pour notre Société de suspendre ses livraisons ultérieures jusqu'au palement des sommes dues, et de ramener le délai de palement à trente (30) jours ou au comptant pour une durée minimale de six (6) mois, sans préjudice de la perception (1) de pénalités de retard calculées sur la base de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date de la facture, sur le montant T.T.C. de la facture et (11) de frais d'impayés d'un montant forfaitaire de quarante (40) euros. Le défaut de palement d'un seul effet ou d'une seule facture à son échéance, ou la résiliation du Contrat pour non-respect de ses obligations par le Client, rend immédiatement exigible, de plein droit et sans mise en demeure, toute créance, même non encore écheue, à l'exception des pé

du principe de réciprocité des délais de paiement.

Réserve de propriété

Conformément à l'article L. 624-16 alinéa 2 in fine du Code de commerce et aux articles 2367 et suivants du Code civil, il est expressément convenu, avec le Client, que le transfert de la propriété des Produits est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix et de ses accessoires, le Client acceptant de se soumentre aux dispositions de la Loi n'80-335 du 12/05/80. A ce titre, le Client prendra sous sa responsabilité toutes mesures de nature à préserver les droits et intérêts de notre Société. Le Client s'oblige à permettre à tout moment l'identification et la revendication des Produits, étant entendu que les Produits en stock seront réputés correspondre aux Produits impayés.

Clause résolutoire

Faute pour le Client défaillant de s'acquitter des sommes dues dans les vingt-quatre (24) heures après mise en demeure, par lettre recommandée, l'informant de la volonté de se prévaloir de la présente clause, toutes les ventes que notre Société avait conclues avec lui, même celles dont les règlements ne seraient pas encore échus et qui n'auraient pas encore été payées, se trouveront immédiatement résolues de plein droit. De convention expresse, notre Société aura droit d'exiger la reprise des Produits aux frais du Client. Dans ce cas, notre Société aura droit, en outre, à une indemnité fixée forfaitairement à quinze pour cent (15%) des sommes lui restant dues sur les ventes résolues.

III - Conditions logistiques

Commande
Les commandes doivent être passées dans le respect des standards de conditionnement indiqués au tarif.
Notre Société rappelle que toute commande conforme est considérée comme définitive et ne pourra être
modifiée ou annulée après communication. Les expéditions sont faites franco de port et d'emballage
L'Oréal France SNC - Div

pour toute commande, faisant l'objet d'une seule livraison pour un montant minimum d'achat de 250 €
HT net facturés. Toute commande inférieure au franco, pourra faire l'objet d'une facturation de frais de
vingt-cinq (25) euros H.T.
Le Client s'engage à ne pas effectuer de commande, notamment de produits promotionnels ou en offre
spéciale, dont le montant est déraisonnable au vu du montant moyen de commande habituel, du potentiel
de revente estimé du point de vente concerné ou communiquée tardivement eu égard aux quantités
disponibles. En cas de commandes susvisées répétées par le Client, notre Société se réserve le droit de
lui bloquer l'accès à toutes les fonctionnalités du Site B28.
Dans l'hypothèse d'une notification d'une hausse de tarif, les quantités accessibles au Client pendant la
période restante jusqu'à l'entrée en vigueur du tarif seront limitées à quatre (4) semaines d'écoulement
moyen (basées sur les quantités réalisées sur les douze (12) derniers mois).
Livraison – Expédition – Réclamation
Les Produits de notre Société, y compris les offres spéciales et les promotions, sont livrés exclusivement
dans les conditionnements définis par notre Société pour être industrialisables dans ses usines, et valables pour tous ses clients ; pour ne pas retarder l'exécution des commandes, les quantités commandes
(palletisation...) sont librement décidées par notre Société.
Le transport des Produits set exclusivement assuré par notre Société qui se réserve donc le choix du
moyen, du transporteur et du lieu de départ de ses livraisons. Les Produits voyagent toujours aux risques
et périls du Client. En cas d'utilisation de contenants réutilisables, ces dernier setent la propriété
exclusive de notre Société. En cas de livraison sur une palettes, elles devront faire l'objet d'un échange
(nombre pour nombre et qualité pour qualité) à chaque livraison, ou d'une restitution en fin de mois.
Après échange entre les parties, des indemnités pourront être facturées au Client en cas de non-restitution du nombre de palettes

dise ne pourra être admise par notre Société.

dise ne pourra être admise par notre Société.

Reprises des Produits

La reprise des Produits

La reprise des Produits doit obligatoirement faire l'objet, au préalable, (i) d'un accord du représentant de notre Société et (ii) de l'enregistrement des Produits à reprendre. Les reprise de Produits feront l'objet d'un avoir établi avec un abattement minimum de cinquante pourcent (50%) sur le tarif en vigueur à la date de la reprise, majoré des avantages commerciaux consentis lors de la facturation desdits Produits. Les Produits à reprendre seront placés dans des sacs spécifiquement conçus à cet effet, au nom de la Sociéte ou de la marque, pré-numérotés et hermétiquement clos et repris sur le lieu de livraison ou de commercialisation des Produits. Tout retour ne respectant pas cette procédure sera refusé.

Ilvraison ou de commercialisation des Produits. Tout retour ne respectant pas cette procédure sera refusé.

Effet indésirable – Retrait – Rappel

Le Client s'engage à transmettre sans délai à notre Société toute réclamation émanant d'un consommateur au titre d'un effet indésirable lié à l'utilisation d'un Produit (relationclient@loreal.oaccare.fr) ou toute demande de l'administration sur les Produits (a2m@rd.loreal.com). Dans l'hypothèse où les Produits des entent visés par une procédure de retrait ou de rappel, le Client s'engage à collaborer avec notre Société pour la mise en œuvre de ladite procédure.

Exécution des obligations - Réclamations

Notre Société est libérée de ses obligations en cas de force majeure telle que définie par la loi et la jurisprudence française et/ou de cas fortuit. A ce titre, notre Société est notamment libérée en raison de faits en dehors de son contrôle tels que grève, arrêt et accident des machines, difficulté d'approvisionnement en ce compris pénuries de matières premières, défaillance de ses fournisseurs d'emplois, perturbation des transporteurs, cyberattaques, incendies, intempéries, épidémies. Motre Société se réserve par ailleurs la possibilité de suspendre l'exécution de ses obligations en cas d'inexécution par le Client de ses propres obligations.

Tout refus ou retours de marchandises devra être valablement justifié par le Client, notre Société devant avoir été préalablement en mesure de contrôler la réalité du grief invoqué et contester le cas échéant. Quel que soit le mode de transport adopté, le Client devra prendre toutes mesures conservatoires prévues par la loi sous peine d'engager sa responsabilité. Toute livraison refusée par le client, sans juste motif, sera due et fera l'objet de frais de dossier de quarante-cinq (45) euros H.T., hors les frais de transport aller et retour.

Toute pénalité/indemnité logistique ou administrative, même prédéfinie par le Client, ne sera acceptée que si d'une part, elle répond en tout point aux conditions de l'article L.441-17 du C

IV - Conditions de revente des Produits

Stockage – Traçabilité - Rotation Le Client s'engage à respecter les exigences spécifiques requises en matière de stockage et de transport concernant chacun des Produits. La responsabilité de notre Société ne saurait être engagée si les Pro-duits vendus ont été entreposés ou transportés dans des conditions anormales, ou incompatibles avec

duits vendus ont été entreposés ou transportés dans des conditions anormales, ou incompatibles avec leur nature. Afin de respecter toute évolution de la réglementation, d'assurer la performance et la qualité de nos produits, et de préserver l'image et la notoriété de nos marques, le Client vendra les produits au fur et à mesure de leur livraison, les plus anciennement livrés étant vendus en priorité (« first in first out »). En cas d'évolution de la réglementation et sauf obligation légale, notre Société ne saurait être tenue de reprendre des produits.

Revente des Produits - Présentation

Il est rappelé que le Client est libre et seul responsable de la fixation et de la publicité de ses prix de revente et, en cas de promotion, de sa répercussion au consommateur ou professionnel. Par conséquent, le Client est exclusivement responsable de la marge bénéficiaire qui résulte de la fixation par ses soins du prix de revente des produits, sans recours possible auprès de notre Société pour en compenser toute baisse. Les Produits ne peuvent être présentés, vendus et/ou remis au consommateur que dans les conditions prévues au Contrat.

Etanchété du réseau de distribution sélective

le Client est exclusivement responsable de la marge bénéficiaire qui résulte de la fixation par ses soins du prix de revente des produits, asna recours possible auprès de notre Société pour en compenser toute baisse. Les Produits ne peuvent être présentés, vendus et/ou remis au consommateur que dans les conditions prévues au Contrat.

Etanchéité du réseau de distribution sélective

Les Produits ne peuvent être vendus que dans le(s) point(s) de vente pour le(s)quel(s) le Client est agréé, à l'exclusion de tout autre lieu, au détail, à des consommateurs directs. En aucun cas les Produits ne peuvent être cédés à toute organisation ou ne régociant ou vendus par le Client à typortation, sauf au sein du Territoire défini au Contrat (E.E.F., Suisse, Royaume-Uni et/ou îles Anglo-Normandes) à condition d'obtenir au préalable du distributeur agréé la production du contrat de distributeur agréé pour chacune des Marques concernées, signé avec notre Société ou avec la filiale locale de notre Société.

Supports publicitaires et matériels d'information consommateur

Tous les supports publicitaires, matériels d'information consommateur

Tous les supports publicitaires, matériels d'information consommateur

Tous les supports publicitaires, matériels d'information consommateur et mobilier, mis à titre gratuit à la disposition du Client, sont et demeurent la propriété de notre Société.

En toute circonstance, il appartient au Client de veiller à ce que les visuels de nos produits qu'il reproduit sur des supports de publicité ainsi que sur Internet soient à jour au regard des éléments fournis par notre Société et en parfaite cohérence avec les produits qu'il commercialise. Il en va de même pour toutes les informations relatives à nos produits mises à disposition du Client.

Opérations promotionnelles

Les opérations intégrant des avantages promotionnels accordés aux consommateurs par notre Société (NIP), qu'elle qu'en soit la forme (bon de réduction, ticket, etc.), ne peuvent avoir lieu qu'avec l'accord exprès de notre Société, ac